Document à compléter en vue de l'élimination et la destruction des matières premières périmées utilisées pour réaliser des préparations magistrales. Forfait par volume de **60 litres.**
Flaconnage fermé si possible et conservation de l'étiquetage si possible.

NATURE	**Nom mat. 1ère**	**quantité**	**Conditionnement**	**Lot de la mat. 1ère**
Ex. : poudre	*Ac. salicylique*	*15 gr*	*pot*	*12D24*
Produits liquides : MAX 5 produits.				
Cadre réservé à la société REMONDIS				

Par la présente, le pharmacien marque son accord pour que la facturation liée à la destruction et à l'élimination complète des matières premières reprises dans le formulaire ci-dessus après accord de la Société REMONDIS, soit déduite dans son entièreté à partir du montant de la répartition mutuelle.
Une facture sera établie par l'APPL et couvrira cette élimination et destruction des matières premières.
Tous frais supplémentaires liés à la présence d'autres produits que ceux mentionnés dans le formulaire et validé et accepté par la Société REMONDIS seront également comptabilisés et déduits de la répartition mutuelle du pharmacien.

Cachet et signature du pharmacien : date

REMONDIS S.A./N.V. Rue des Alouettes 131, 4040 Milmort (Herstal)T : 04 2288560 ; info@remondis.be
APPL Liège : Rue de Mulhouse 33b à 4020 Liège. 04/3404588 ; saia@appl.be